

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

## COMPTE-RENDU

**Date de convocation : 26/11/2021**

Le mardi 30 novembre 2021, à 19h00, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

**Présents** :

Daniel BALBO, Jean-Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, Jennifer DOMINGUES, David DUBOSSON, Thomas JACQUET, Adeline MULOT, Pascal PETRINI, Delphine POLLIER, Geoffrey PROUILLET, Julie ROUPIOZ

**Absent excusé** : Etienne DENIGER (pouvoir à Jean-Paul BERTHOD), Marlène GREVAT (pouvoir à Thomas JACQUET), Florence HERITIER DAVIET (pouvoir à Jennifer DOMINGUES), Christelle MEINDER (pouvoir à Emmanuel BOUVIER)

**Secrétaire** : Pascal PETRINI

---

**L'ordre du jour du Conseil est le suivant** :

- Intervention SIPA : Présentation - Comparatif adhésion et conventionnement
- Aménagement RD et mise en accessibilité PMR mairie : devis phase 2 - mission de maîtrise d'oeuvre
- Aménagement de voirie RDD31-Route des Balmettes : devis maîtrise d'oeuvre
- Aide aux colonies de vacances : renouvellement convention avec UFOVAL
- Déneigement RD Chef Lieu : convention de viabilité hivernale avec le Département.

---

### **DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la route départementale et la mise en accessibilité PMR au droit de la mairie.

Il expose que ces travaux nécessitent le recours à une maîtrise d'œuvre et propose de retenir le devis du Cabinet LONGERAY selon le détail suivant :

Phase 1 : Avant-Projet : 2 800.00 € HT et 3 360.00 € TTC

Phase 2 : Mission de maîtrise d'œuvre : 5.5 % du montant des travaux

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route départementale et la mise en accessibilité PMR au droit de la mairie au Cabinet LONGERAY selon le descriptif ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

---

## **REGLEMENT CIMETIERE : MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la voirie de la RD31 et la route des Balmettes.

Il expose que ces travaux nécessitent le recours à une maîtrise d'œuvre et propose de retenir le devis du Cabinet LONGERAY selon le détail suivant :

Phase 1 : Avant-Projet : 6 300.00 € HT et 7 560.00 € TTC

Phase 2 : Mission de maîtrise d'œuvre : 4.60 % du montant des travaux

### **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voirie de la RD31 et la route des Balmettes.au Cabinet LONGERAY selon le descriptif ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

---

## **TARIFS CIMETIERE : MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en 1991 avec FOL/UFOVAL pour favoriser le départ en centres de vacances des enfants de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2021 sur la base de 6,05 € par jour et par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler la convention avec FOL/UFOVAL sur la base de 6,05 € par jour et par enfant pour l'année 2022.

---

## **LOCAL COMMUNAL : CONTRAT DE RESERVATION AVEC NUANCE GREEN**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la route départementale n°131 sur une longueur de 531 mètres sur la commune, fait partie du domaine public départemental.

Que les prestations de viabilité hivernale sont effectuées par le Département pour son compte, selon ses propres modalités.

Il propose que la commune effectue elle-même, par convention avec le Département, le déneigement de cette portion de route départementale, afin de rendre son traitement plus aisé.

En contrepartie de cette prestation, le Département verse une participation financière à la commune basée sur le coût moyen kilométrique du déneigement des routes départementales.

Monsieur le Maire propose le projet de convention adressé par le Conseil Départemental, fixant les conditions techniques et financières de cette prestation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la viabilité hivernale de la RD 131 avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

David DUBOSSON  
Maire